

DOMAINE DE FIGANIERES SAS  
3840, Route de Figanières  
83920 LA Motte

La Motte, le 20/11/24

A l'attention de La DREAL PACA

Mme DUPICHOT Sandrine

**OBJET** : Engagement prescriptions

**Ref** : F09324P0338

Madame,

Dans le cadre de notre projet de construction d'un chai, les parcelles 27 et 969 font partie des périmètres de protection éloignée (PPE) du forage COMBARONS appelé aussi VALLONGUE, utilisé pour l'alimentation en eau potable des habitants de la commune.

Aussi par la présente, la Société Domaine de Figanières SAS, s'engage à respecter les prescriptions suivantes :

Dans ces parcelles, les travaux projetés respecteront les prescriptions spécifiques au périmètre de protection éloignée, consignées dans l'arrêté préfectoral de DUP précité, complété des mesures indispensables à mettre en œuvre en phase travaux, pour éviter de contaminer la nappe comme suit :

- o Maintien du chantier et de ses abords dans un état de propreté compatible avec la protection de la ressource ;
- o Interdiction de tout rejet et ou dépôt susceptibles de polluer la ressource ;
- o Mise en place d'un système de dépôt sur rétention pour tous les produits à risque ;
- o Détention d'un kit anti-pollution sur le chantier afin de contenir une éventuelle pollution si besoin ;
- o Définir préalablement au commencement du chantier de l'organisation et des mesures à mettre en œuvre en cas de pollution accidentelle ;
- o Information du responsable de la ressource et de la délégation départementale du Var de l'ARS PACA en cas de risque de pollution accidentelle de la ressource.

Restant à votre disposition, Je vous prie d'agréer mes sincères salutations.

Cédric LOIRE

**DOMAINE DE FIGANIERES**  
DOMAINE DE FIGANIERES  
256 Rue Nicolas Coatalem  
56850 CAUDAN  
Siren: 908 340 532